

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Patrice DELHEURE, le vingt-sept octobre deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Sébastien VITALI, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Mustapha MOURCHID, Nathalie DURAND, Jean-Philippe BLATGÉ, Aurélie CARIA, Audrey ROUFFIAC, David TARDIEU, Emmanuelle ROYER, Marion BORTHELLE, Elsa KLAVUN, Anne GALIBER D'AUQUE.

Absents-Excusés : Laure BACABE procuration à Marie-Thérèse LACOMBE

Nombre de présents : 17

Date de convocation : 27 octobre 2023

Secrétaire de séance : François COLLADO

Nombres de membres :

En exercice : 18

Présents : 17

Votants : 18

05_07_2023 Patus Mas de Sarny

Monsieur le maire expose la situation concernant le devenir du patus de Mas de Sarny.

Pour rappel l'origine de la situation vient de la volonté exprimée par Monsieur Pavie d'acquérir une parcelle classée patus dans le cadastre, cette parcelle d'une superficie de 69 m² est incluse et enclavée dans la propriété de Monsieur Pavie qui en assure l'entretien.

À la suite d'une analyse fournie par des juristes, la solution serait dans un premier temps la prise de possession de cette parcelle par la mairie après accord des propriétaires riverains de la propriété de Monsieur Pavie et inscrits sur la liste électorale de Castelnau de Lévis. Et par la suite rétrocession de cette parcelle à Monsieur Pavie.

Il est demandé au conseil Municipal de donner pouvoir à Monsieur le maire pour entamer cette procédure, de recueillir l'avis des propriétaires riverains et éventuellement de comptabiliser leur assentiment ou leur opposition à cette démarche.

Après discussion, le conseil municipal :

ADOpte à la majorité absolue cette délibération.

17 voix pour

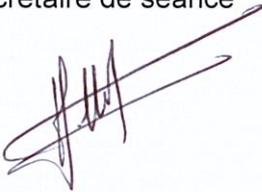
0 voix contre

1 abstention Madame Elsa Klavun

DONNE POUVOIR à Monsieur le maire pour entamer cette démarche, de réunir les propriétaires riverains, de recueillir leur avis, et de poursuivre la démarche si une majorité des propriétaires concernés donnent leur accord.

Pour extrait certifié conforme

François COLLADO,
Le secrétaire de séance



Patrice DELHEURE
Le Maire,

